Année scolaire 2017-2018

Fiches de poste

🔼 1 - Conseiller pédagogique de circonscription - généraliste - 2018 🔼 <u>2 - Conseiller pédagogique de circonscription - ASH - 2018</u> 🔼 3 - 50% conseiller pédagogique circonscription St Lô sud + 50% CPD Maternelle - 2018 🛂 4 - Conseiller pédagogique départemental TICE - 2018 🔼 5 - Conseiller pédagogique de circonscription - EPS - 2018 🔼 6 - 5<u>0% Conseiller pédagogique EPS St Lô SUD + 50% assistant de prévention départemental - 2018</u> 🔼 7 - Conseiller pédagogique départemental EPS - 2018 🔼 8 - <u>50% Conseiller pédagogique départemental EPS + 50% action culturelle - 2018</u> 🔼 9 - Conseiller pédagogique enseignement culture humaniste - option éducation musicale - 2018 🔼 <u>10 - Conseiller pédagogique enseignement culture humaniste - option arts visuels - 2018</u> 🔼 <u>11 - Conseiller pédagogique langues vivantes - 2018</u> 12 - Conseiller pédagogique départemental formation - 2018 🔼 <u>13 - Conseiller départemental de prévention - 2018</u> 🔼 <u>14 - Professeur des écoles maître formateur - option technologies et ressources éducatives - 2018</u> 🔼 <u>15 - Enseignant plus de maîtres que de classes - Bilinque lanque anglaise - 2018</u> 16 - Enseignant plus de maîtres que de classes - REP+ - 2018 $\sqrt{2}$ 17 - Enseignant dispositif accueil moins de 3 ans - 2018 🔼 <u>18 - Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants - 2018</u> 🔼 19 - Enseignant auprès des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs - 2018 🔼 <u>20 - Directeur d'école de 13 classes et plus - 2018</u> 🔼 2<u>1 - Directeur d'école au sein du dispositif REP+ - 2018</u> 🔼 22 - Coordonnateur des réseaux d'éducation prioritaire renforcé - REP+ - 2018 🔼 <u>23 - Enseignant au service éducatif du Mt St Michel - 2018</u> 24 - Atelier CANOPE de la Manche - 2018 25 - Enseignant aux services éducatifs de Cherbourg et Saint-Lô - 2018 🔼 26 - Directeur de centre permanent de la fédération de la Manche de la ligue d'enseignement - 2018 🔼 27 - Directeur du centre permanent des pupilles d'enseignement public - 2018 🔼 <u>28 - Enseignant référent - 2018</u> 29 - Coordonnateur pédagogique unité d'enseignement - 2018 🔼 <u>30 - Coordonnateur du service des auxiliaires de vie scolaire AESH - 2018</u> 🔼 31 - Enseignant spécialisé coordonnateur CDOEASD et AESH - 2018 🔼 <u>32 - Coordonnateur classe relais sud-Manche - 2018</u> 33 - Coordonnateur classe relais nord cotentin - 2018 🔼 <u>34 - Enseignant en milieu pénitentiaire - 2018</u> 🔼 35 - <u>Directeur de CMPP - 2018</u> 🔼 <u>36 - Enseignant spécialisé en psychopédagogie dans un centre médico-psycho-pédagogique</u> (C.M.P.P.) - 2018 🔼 <u>37 - Poste d'enseignement en centre hospitalier - 2018</u> 38 - Chef de service SESSAD DV - 2018 🔼 39 - Enseignant auprès des élèves porteurs de troubles visuels centre et sud Manche - 2018

Liste d'aptitude direction



🔼 <u>Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école</u>

🔼 <u>Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école - fiche de candidature</u>

🔼 40 - Enseignant au<u>près des élèves porteurs de troubles visuels nord Cotentin - 2018</u>



Fiche 1 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - GENERALISTE -

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé d'une circonscription du 1er degré, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aide et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines. Participe à la formation initiale (interventions à l'ESPE, suivi de PES) Encourage et accompagne, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation. Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à optimiser le fonctionnement des cycles pédagogiques et la mise en œuvre des programmes de l'école. Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école
	 Contribue à la continuité école-collège. Les conseillers pédagogiques de Saint Lô ASH travaillent avec les enseignants
	exerçant dans le domaine du handicap et de l'adaptation.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF (expérience sur poste de PEMF souhaitable) Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. Avoir une grande disponibilité



Fiche 2 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - ASH -

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé de l'ASH, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants exerçant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines. Participe à la formation et au suivi des P.E stagiaires Encourage les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. Connaît l'utilisation pédagogique des TICE Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue. Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à optimiser le fonctionnement des cycles pédagogiques et la mise en œuvre des programmes de l'école. Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école et du projet de circonscription. Contribue à la continuité école-collège-lycée. Accompagne la formation des candidats au CAPPEI, en formation ou en candidature libre.
	 Participe avec l'équipe de circonscription aux chantiers départementaux, conventions, protocoles d'accueil. Développe les expérimentations pédagogiques. Participe aux projets des différents groupes : directions de SEGPA, coordination d'unités d'enseignement, Enseignants Référents.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF, le CAPPEI, Posséder des compétences en informatique Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, Capacité à se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, Sens de la communication et du travail en équipe. Disponibilité importante.



Fiche 3 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE MI-TEMPS GENERALISTE CIRCONSCRIPTION SAINT LÔ SUD MI-TEMPS CPD MATERNELLE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique conjointe de l'adjointe au DASEN et de l'IEN chargé de la circonscription Saint-Lô sud - mission maternelle, il ou elle seconde ce dernier et assure un rôle de conseiller technique dans le domaine de l'école maternelle. Il assure en outre les missions d'animation et de formation pour la circonscription de Saint-Lô sud Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Assurer les missions de conseiller pédagogique de circonscription généraliste et EPS au sein de la circonscription de Saint-Lô sud Contribuer à l'animation et la coordination du groupe maternelle départemental Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants de maternelle Aider les circonscriptions dans l'accompagnement des équipes d'école maternelle Participer à l'élaboration et à l'encadrement des formations départementales Contribuer aux travaux académiques Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la petite enfance Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif « scolarisation des moins de trois ans » Contribuer à la mise en œuvre des rythmes scolaires pour les élèves de maternelle
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF (option maternelle souhaitée) Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation en maternelle. Avoir une connaissance de l'école maternelle et une bonne compréhension de ses enjeux et de sa place au sein du système éducatif. Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste. Etre à l'aise dans la communication orale et écrite. Etre réactif et avoir de l'initiative. Avoir une grande disponibilité.
SPECIFITES DU POSTE	 Déplacements dans tout le département. Travail en équipe élargie (circonscriptions, ESPE, PEMF)



$\underline{\textbf{Fiche 4}}: \textbf{CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL}$

Option Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des équipes de circonscription et des enseignants. Le poste est implanté à la DSDEN de la Manche à St Lô
FONCTIONS ET ACTIVITES	 En lien avec les ERUN des circonscriptions il : aide et conseille les enseignants, dans l'utilisation pédagogique des TICE; participe à la formation et au suivi des P.E stagiaires; encourage les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion; concourt à l'élaboration, à la réalisation, de scénarii pédagogiques; intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue; assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à optimiser la mise en œuvre des programmes de l'école; suit les différents dossiers départementaux relatifs aux TICE.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF option technologies et ressources éducatives Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) Etre capable d'articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, Etre capable à se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. Avoir une capacité à s'informer, se documenter, actualiser ses savoirs Avoir une grande disponibilité



$\underline{\textbf{Fiche 5}}: \textbf{CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION}$

à dominante EPS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé d'une circonscription du 1er degré, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aide et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et en particulier en EPS. Encourage et accompagnes, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation. Participe à la formation initiale (interventions à l'ESPE, suivi de PES) Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. Assiste les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des programmations d'EPS, notamment en finalisant par des rencontres sportives. Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. Contribue à la continuité école-collège. Participe à la formation et à la validation des intervenants bénévoles. Contribue à la réalisation du projet départemental du sport (USEP)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF, option EPS (expérience sur poste de PEMF souhaitable) Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. Avoir une grande disponibilité.



Fiche 6: Mi-temps: CONSEILLER PEDAGOGIQUE DOMINANTE EPS ST LÔ SUD

Mi-temps: ASSISTANT DE PREVENTION DEPARTEMENTAL

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité conjointe de l'adjointe à l'inspecteur d'académie et de l'IEN de Saint-Lô sud, il ou elle assure un rôle pédagogique :
	- d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
	- de coordination du réseau des assistants de prévention
	Mission CPC EPS Saint-Lô SUD
	 Aide et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et en particulier en EPS.
	Encourage et accompagne les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion.
	 Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation.
	Participe à la formation initiale (interventions à l'ESPE, suivi de PES)
	 Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère.
	 Assiste les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des programmations d'EPS, notamment en finalisant par des rencontres sportives.
	 Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Contribue à la continuité école-collège.
	 Participe à la formation et à la validation des intervenants bénévoles.
	Contribue à la réalisation du projet départemental du sport (USEP)
	Mission Assistant de prévention départemental
	 Assurer un rôle d'animateur et de conseil auprès du réseau d'assistants de prévention du département.
	 Accompagner les assistants de prévention dans le suivi des registres DUERP et RSST.
	 Contribuer à la conception et à la diffusion d'outils pédagogiques pour la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité.
	 Contribuer à la formation des assistants de prévention.
	Mission CPC EPS Saint-Lô SUD
	Posséder le CAFIPEMF, option EPS (expérience sur poste de PEMF souhaitable)
	Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i)
	Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle,
COMPETENCES ET	Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches
QUALITES REQUISES	d'enseignement,
	Avoir sens de la communication et du travail en équipe.
	Mission Assistant de prévention départemental
	PSC1 souhaitable.
	 Travailler en collaboration avec le conseiller de prévention départemental.
	Avoir une grande disponibilité.
SPECIFITES DU POSTE	Déplacements dans tout le département.
	<u> </u>



Fiche 7: CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, il ou elle assure un rôle pédagogique : d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. de coordination de l'équipe EPS du département
FONCTIONS ET ACTIVITES	 En lien avec l'IEN chargé de la mission EPS, coordonner l'équipe EPS 50 Impulser le projet départemental en EPS, en assurer le suivi et l'évaluation Accompagner les conseillers pédagogiques à dominante EPS nouvellement nommés Participer aux travaux académiques Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'initiatives départementales s'inscrivant dans des actions nationales. Créer des outils pédagogiques adaptés et les diffuser via la page EPS du site de la DSDEN 50. Concevoir et participer à des actions de formation initiales et continuées, y compris dans des parcours m@gistère. Concevoir et mettre en œuvre, à l'échelon départemental, des rencontres sportives et artistiques afin de favoriser l'engagement des enseignants. Contribuer activement à la réalisation du projet départemental du sport scolaire (USEP). Favoriser la continuité école-collège. Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'EPS. Participer à la formation et à la validation des intervenants bénévoles.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF, option EPS. Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i). Connaître les textes officiels en vigueur dans le domaine de l'EPS Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Savoir travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Faire preuve de bonnes capacités d'organisation (savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation). Avoir de la diplomatie pour communiquer, négocier, argumenter avec différents interlocuteurs et partenaires au bénéficie du développement de l'EPS.
SPECIFITES DU POSTE	 Avoir une grande disponibilité. Déplacements dans tout le département.



$\underline{\textbf{Fiche 8}}: \textbf{Mi-temps}: \textbf{CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS}$

Mi-temps: ACTION CULTURELLE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, il ou elle assure un rôle pédagogique :
	- d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
	- de coordination du réseau des assistants de prévention
	Mission CPD EPS
	 Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'initiatives départementales s'inscrivant dans des actions nationales.
	 Créer des outils pédagogiques adaptés et les diffuser via la page EPS du site de la DSDEN 50.
	 Concevoir et participer à des actions de formation, y compris dans des parcours m@gistère.
	 Concevoir et mettre en œuvre, à l'échelon départemental, des rencontres sportives et artistiques afin de favoriser l'engagement des enseignants.
	 Contribuer activement à la réalisation du projet départemental du sport scolaire (USEP).
	 Favoriser la continuité école-collège.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'EPS.
FONCTIONS ET ACTIVITÉS	 Participer à la formation et à la validation des intervenants bénévoles.
	Mission action culturelle
	En lien avec les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale et arts visuels :
	 Favoriser la réalisation des projets artistiques en collaboration avec les partenaires institutionnels (DRAC, collectivités territoriales) et en relation avec les appels à projet (création en cours, jumelage)
	Mettre en place des outils d'études et d'évaluation des dispositifs mis en œuvre
	 Participer à la rédaction de conventions entre la DSDEN et des institutions et organismes culturels
	 Coordonner et animer les actions du groupe départemental mission « culture humaniste » en relation avec l'IEN en charge de cette mission
	 Créer des ressources facilitant l'implication des enseignants dans une démarche du PEAC
	 Posséder le CAFIPEMF, option EPS.
	 Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i).
	Connaître les textes officiels en vigueur dans le domaine de l'EPS et du PEAC
COMPETENCES ET	 Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
QUALITES REQUISES	 Savoir travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service.
	 Faire preuve de bonnes capacités d'organisation (savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation).
	 Avoir de la diplomatie pour communiquer, négocier, argumenter avec différents interlocuteurs et partenaires au bénéficie du développement de l'EPS.
CDECIEITEC DU DOCTE	Avoir une grande disponibilité.
SPECIFITES DU POSTE	Déplacements dans tout le département.



Fiche 9: CONSEILLER PEDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT « CULTURE HUMANISTE »

OPTION EDUCATION MUSICALE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « éducation artistique et culturelle », il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1er degré. Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aide et conseille les enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel pour l'élève. Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à la mise en œuvre des programmes de l'école primaire. Il apporte son concours à l'élaboration, la réalisation, et au suivi des projets d'école. Participe à la formation initiale (interventions à l'ESPE, suivi de PES) Participe à la création d'outils à destination des enseignants. Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département. Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. Contribue à la continuité école-collège. Doit être en mesure de faire un état des lieux départemental des pratiques et être force de proposition. Participe aux travaux du groupe départemental. Constitue la personne-ressource dans le cadre des partenariats et travaille en lien avec les divers services éducatifs. Participe aux commissions d'entretien pour les agréments des intervenants extérieurs
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Etre titulaire du CAFIPEMF option éducation musicale ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable). Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Avoir le sens de la communication et du travail en équipe, de l'innovation et de la création Avoir une grande disponibilité



Fiche 10: CONSEILLER PEDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT « CULTURE HUMANISTE »

OPTION ARTS VISUELS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « éducation artistique et culturelle », il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1^{er} degré. Il est rattaché administrativement à la DSDEN
	Aide et conseille les enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel pour l'élève.
	 Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à la mise en œuvre des programmes de l'école primaire. Il apporte son concours à l'élaboration, la réalisation, et au suivi des projets d'école.
	 Participe à la formation initiale (interventions à l'ESPE, suivi de PES)
	Participe à la création d'outils à destination des enseignants.
	Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère.
	Contribue à la continuité école-collège.
	 Doit être en mesure de faire un état des lieux départemental des pratiques et être force de proposition.
	Participe aux travaux du groupe départemental.
	 Constitue la personne-ressource dans le cadre des partenariats et travaille en lien avec les divers services éducatifs.
	 Participe aux commissions d'entretien pour les agréments des intervenants extérieurs.
	Etre titulaire du CAFIPEMF option arts visuels ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable).
	Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle.
QUALITES REQUISES	 Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
	 Avoir le sens de la communication et du travail en équipe, de l'innovation et de la création
	Avoir une grande disponibilité



Fiche 11 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE « ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES »

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « éducation artistique et culturelle », il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1er degré.
	 Il est rattaché administrativement à la DSDEN
	 Accompagne et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne des langues vivantes.
	 Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à la mise en œuvre des programmes de l'école en LVE dès l'école élémentaire.
	 Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Participe à la formation initiale (interventions à l'ESPE, suivi de PES)
TONOTIONS ET ACTIVITES	 Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère.
	 Contribue à la continuité école-collège en LVE
	 Participe aux travaux du groupe départemental LVE
	Coordonne sous couvert de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré avec les services de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Manche, le réseau départemental.
	 Etre titulaire du CAFIPEMF option LVE ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable).
COMPETENCES ET	 Posséder des compétences linguistiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une langue vivante (référence : CLES 2).
QUALITES REQUISES	 Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i)
	 Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle.
	 Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
	 Avoir le sens de la communication et du travail en équipe,
	 Avoir une grande disponibilité



Fiche 12 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL FORMATION

CADRE DE FONCTIONNEMEN ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe au DASEN, il ou elle la seconde dans l'ensemble des dossiers et assure un rôle de conseiller technique dans le domaine de la formation. Il est rattaché administrativement à la DSDEN.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Participer à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du plan départemental de formation (stages, animations pédagogiques et formations hybrides) Coordonner le partenariat ESPE/DSDEN Contribuer à la coordination des groupes départementaux Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants du département Participer à l'élaboration et à l'encadrement de formations départementales Contribuer aux travaux académiques liés aux missions de l'adjointe au DASEN Contribuer au suivi et à l'évaluation des dispositifs nationaux (CP dédoublés, PMQC)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation initiale et continue Avoir une bonne connaissance du système éducatif et une bonne compréhension de ses enjeux Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste Etre à l'aise dans la communication orale et écrite Etre réactif et avoir de l'initiative Avoir une grande disponibilité
SPECIFITES DU POSTE	 Déplacements dans tout le département Travail en équipe élargie (circonscriptions, ESPE, PEMF, services de la DSDEN)



Fiche 13: CONSEILLER DEPARTEMENTAL DE PREVENTION

CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL RISQUES MAJEURS REFERENT SURETE EDUCATION NATIONALE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Le conseiller de prévention départemental et correspondant risques majeurs départemental est nommé, à temps plein, par le DASEN sous l'autorité duquel il exerce ses fonctions.
	CONSEILLER DE PREVENTION DEPARTEMENTAL
	Missions principales :
	Conseiller l'IA DASEN de la Manche et ses services, en lien avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et la conseillère académique de prévention, dans les dimensions suivantes :
	participer à la mise en œuvre la politique académique et départementale de prévention des risques professionnels en lien avec les partenaires institutionnels
	mettre en œuvre et exploiter les outils nécessaires à l'évaluation des risques professionnels dans les EPLE, écoles et services
	contribuer aux travaux du CHSCT départemental et présenter en instance le bilan annuel de la santé et de la sécurité au travail du département
FONCTIONS ET ACTIVITES	 assurer la sensibilisation, l'information et le conseil auprès des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires, IEN et chefs de services en matière de santé et de sécurité au travail, notamment dans les mesures de suivi, suite aux inspections des établissements et des services
	animer des séquences de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail
	CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL RISQUES MAJEURS ET REFERENTSURETE (risque intrusion attentat)
	Missions principales :
	 accompagner les écoles et les établissements dans l'élaboration et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) : participation éventuelle aux exercices
	assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le département
	 animer des formations en direction des directeurs d'école et des chefs établissements du second degré
	 participer aux travaux préparatoires et aux exercices coordonnés par les services préfectoraux sur le thème de la sûreté
	capacité d'écoute et de dialogue
	capacité de synthèse et d'analyse
	capacité à faire des propositions
	capacité au travail en réseau de professionnels
COMPETENCES ET	aisance rédactionnelle et verbale
QUALITES A MOBILISER	qualités de rigueur, de confidentialité, de loyauté, d'autonomie et de disponibilité,
	connaissances de base des textes en matière de santé et de sécurité au travail, et de mise en sûreté
	maîtrise des outils informatiques bureautiques
	connaissances de base de l'organisation des services et de la chaine hiérarchique académique.
	ne nécessite pas l'obligation du CAFIPEMF
	rattachement administratif à la DSDEN à Saint-Lô
SPECIFITES DU POSTE	coordination des activités par le secrétaire général de la DSDEN
	 utilisation du véhicule personnel avec remboursement des frais de déplacement à partir de la résidence administrative.



$\underline{\textbf{Fiche 14}}: \textbf{PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR}$

Option technologies et ressources éducatives

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription, il ou elle assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des équipes d'écoles et des professeurs stagiaires.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 En lien avec les CPD TICE il ou elle : Assure le suivi d'au moins un stagiaire en formation initiale Aide et conseille les enseignants, dans l'utilisation pédagogique des outils numériques Contribue à développer pratiques innovantes et participe à leur diffusion. Concourt à l'élaboration, à la réalisation, de scénarios pédagogiques Intervient dans la formation continue, en particulier dans les stages écoles et les animations pédagogiques
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Posséder le CAFIPEMF option technologies et ressources éducatives Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) Etre capable d'articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, Etre capable à se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. Avoir une capacité à s'informer, se documenter, actualiser ses savoirs Avoir une grande disponibilité



<u>Fiche 15</u>: ENSEIGNANT « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES » BILINGUE LANGUE ANGLAISE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N de la circonscription de Cherbourg-ville, l'enseignant assure la mission « plus de maîtres que de classes » à l'école Gibert-Zola de Cherbourg en Cotentin. Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Co-enseigne et co-intervient, dans le cadre du projet d'école, notamment en langue anglaise. Contribue à la continuité inter-cycles et inter-degrés. Participe à l'évaluation et au suivi des progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux. Contribue à la relation école-familles, en lien avec le directeur et l'équipe enseignante.
COMPETENCES ETQUALITES REQUISES	 Posséder des compétences linguistiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une langue vivante (référence : CLES 2) et/ou pouvoir justifier d'un niveau B2/C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Pouvoir conduire une situation d'enseignement/apprentissage en langue anglaise. Être intéressé(e) par les relations internationales. Avoir une bonne adaptation à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Avoir le sens de la communication et du travail en équipe
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants adressent un courrier de motivation au service des ressources humaines de la Manche accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission (l'adjointe au DASEN et IA-IPR d'anglais) qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions. L'affectation est arrêtée par l'IA-DASEN après consultation de la CAPD, à titre définitif.



Fiche 16 : ENSEIGNANT « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES » REP+ secteur du collège des Provinces

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N de la circonscription de Cherbourg-ville et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement, l'enseignant assure la mission « plus de maîtres que de classes », majoritairement dans les écoles du REP+ ainsi qu'au collège Il ou elle inscrit son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives, en favorisant la dynamique du projet de réseau
FONCTIONS ET ACTIVITES	 En lien avec la coordonnatrice, il ou elle : Co-enseigne et co-intervient, dans le cadre du projet de réseau, majoritairement dans le premier degré Contribue à la continuité inter-cycles et inter-degrés. Participe à l'évaluation et au suivi des progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux. Il contribue et participe aux dispositifs d'aide en faveur des élèves Contribue à la relation école-familles Contribue à l'accompagnement des enseignants nouvellement nommés en éducation prioritaire
COMPETENCES ETQUALITES REQUISES	 Posséder une bonne connaissance des outils d'analyse et d'aide aux difficultés des élèves Avoir une bonne adaptation à la diversité des situations, des démarches d'enseignement, du cycle 1 au cycle 4 Avoir le sens de la communication et du travail en équipe, pour dynamiser un réseau Avoir une grande disponibilité
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants adressent un courrier de motivation au service des ressources humaines de la Manche accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions. L'affectation est arrêtée par l'IA-DASEN après consultation de la CAPD, à titre définitif.



Fiche 17: ENSEIGNANT

« DISPOSITIF ACCUEIL MOINS DE TROIS ANS »

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Références :
	 circulaire n°2012-202 du 18/ 12/ 2012 « scolarisation des enfants de moins de trois ans
	■ BO spécial n°2 du 26 mars 2015 « programmes d'enseignement de l'école maternelle
	Sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de la circonscription, dans le cadre d'un projet d'accueil articulé au projet d'école, accueillir et assurer les enseignements adaptés à des enfants de moins de trois ans.
	 Enseigner auprès d'enfants à besoins éducatifs particuliers en raison de leur jeune âge
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Mettre en œuvre un projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans en partenariat avec les acteurs de la petite enfance
	 Elaborer et partager avec les familles des projets pour favoriser la scolarisation précoce
	Assurer l'articulation du projet d'accueil éducatif au projet d'école
	 Etre capable de s'adapter à un public avec des besoins particuliers compte tenu de son jeune âge.
	 Avoir une bonne connaissance du développement du jeune l'enfant, de ses besoins et des programmes de l'école maternelle
CAPACITES ET	Avoir une expérience significative de l'école maternelle
COMPETENCES REQUISES	Etre motivé et avoir de l'intérêt pour les dispositifs innovants.
	 Avoir le sens du travail en équipe, de la communication et du partenariat.
	 Avoir le sens des responsabilités.
	 Avoir des qualités relationnelles et professionnelles pour travailler avec toutes les familles avant et après la rentrée de l'enfant
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif
CONTACT	L'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la mission école maternelle
	Liste des dispositifs ouverts :
	■ EMPU « Les Tournesols » Cherbourg-en-Cotentin
	■ EPPU « Calmette et Guérin/ Jules Verne » Saint-Lô
CHAMP D'APPLICATION	■ EPPU « Pierre Mendès France » Avranches
	Les enseignants intéressés sont invités à postuler sur les supports vacants « enseignant classe maternelle » de ces écoles pour candidater. Ils doivent en parallèle informer leur IEN de leur candidature à ces fonctions.



Fiche 18: ENSEIGNANT EN UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission départementale « scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés »
	 Accompagner l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.
	 Assurer le suivi des élèves après la première année de scolarisation.
	Auprès des élèves :
	 Recenser et procéder au traitement de la fiche de demande d'aide renseignée par l'enseignant de la classe de référence.
	Contribuer à l'évaluation des élèves dans leur langue d'origine
	 Elaborer un projet individualisé en concertation avec le directeur, l'enseignant de la classe d'âge de référence et l'équipe pédagogique.
	 Organiser et adapter les modalités de prise en charge à la spécificité de chaque situation (cf. regroupement d'initiation - cours de rattrapage intégré CRI).
	Dispenser l'enseignement de la langue française.
	 Assurer le suivi des apprentissages par le livret personnel de compétences de l'élève.
	Auprès des enseignants :
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Assurer le rôle de « personne ressource » auprès des enseignants (réglementation – pédagogie), notamment en répondant à toute demande d'aide.
	 Recenser, synthétiser et communiquer à l'institution les besoins en formation des enseignants.
	 Initier et favoriser les rencontres avec les partenaires.
	 Participer aux actions de formation en liaison avec le CASNAV.
	Auprès des familles :
	 Développer le dialogue famille/école en collaboration avec les directeurs d'école.
	Auprès des instances partenariales :
	 Participer aux travaux du groupe départemental « nouveaux arrivants ».
	 Représenter, le cas échéant, l'IEN missionné à des réunions partenariales.
	 Etre formé à l'enseignement du Français Langue Etrangère (F.L.E) et Français Langue Seconde (F.L.S), certification souhaitable mais non obligatoire.
COMPETENCES ET	 Avoir sens de la communication, du travail en équipe et du partenariat.
QUALITES REQUISES	 Etre apte à concevoir et organiser des dispositifs adaptés aux situations.
	Etre ouvert à la diversité culturelle.
	Avoir une grande disponibilité.



Fiche 19: ENSEIGNANT AUPRES DES

« ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS »

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission départementale « scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » et en concertation avec les IEN de circonscription et les services de la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche, il travaille auprès ces enfants pour l'aide à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs du secteur. remarque: à ce découpage annuel, s'ajoutent des tâches spécifiques liées à des périodes particulières (foires, hivernages).
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Prendre en charge dans le premier degré, des enfants du voyage ne pouvant être accueillis à plein temps en milieu ordinaire (lecture et numération non maîtrisées) et dans le second degré, éventuellement, l'évaluation des élèves Assurer la liaison école / parents Assurer éventuellement le suivi des cours du CNED Assurer la continuité école / collège Assurer la liaison école/municipalité, communauté de communes (aires d'accueil)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Etre capable de s'adapter à un public spécifique. Avoir un intérêt pour une pédagogie active et différenciée. Etre disponible et prendre des d'initiatives. Avoir le sens du travail en équipe. Avoir le sens des responsabilités. Avoir des qualités relationnelles et professionnelles pour optimiser le fonctionnement du système.
SITUATION ADMINISTRATIVE	 L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. Cette évaluation permettra de faire connaître à l'intéressé s'il peut être reconduit ou non dans ses fonctions. L'emploi du temps est amené à évoluer en cours d'année selon les besoins et en fonction des déplacements des « familles itinérantes et de voyageurs ».
CONTACT	L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Mortain



Fiche 20 : DIRECTEUR D'ECOLE DE 13 CLASSES ET PLUS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Les missions du directeur d'école sont définies par la circulaire 2014-163 du 1 ^{er} décembre 2014 qui détaille ses responsabilités pédagogiques, celles qui sont relatives au fonctionnement de l'école ainsi qu'aux relations avec les parents et les partenaires de l'école. La complexité à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.
	Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :
	 Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
	 Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif.
	 Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.
	 Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège, notamment en lien avec les préfets des études.
	 Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues.
	 Participer activement aux travaux des instances du réseau pour la création d'une école du socle commun et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
	Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
	Etre le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
	 Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Education.
	 Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes.
	 Maîtriser les TICE afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école.
	 Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
	 Avoir une grande disponibilité.
	Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).
MODALITE DE RECRUTEMENT	 Les enseignants incluent dans leurs vœux au mouvement les postes souhaités et adressent au service ressources humaines de la DSDEN de la Manche, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription.
	 Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un classement. L'affectation est arrêtée par à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche après consultation de la CAPD.



Fiche 21 : DIRECTEUR D'ECOLE AU SEIN DU DISPOSITIF REP +

100	
Lance - against	· Posterio

	7
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Les missions du directeur d'école relevant du dispositif REP+ sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 – version consolidée au 15 septembre 2002 – qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité de la tâche en fonction de sa situation au sein du dispositif REP+ implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.
	Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :
	 Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe
	pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif. • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques
	 innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+. Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège, notamment en lien avec les préfets des études.
	 Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues.
	 Participer activement aux travaux des instances du réseau pour la création d'une école du socle commun et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
	 Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
	 Etre le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
	 Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Education.
	 Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes.
	 Maîtriser les TICE afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école.
	 Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
	 Avoir une grande disponibilité.
	 Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).
MODALITE DE RECRUTEMENT	Les enseignants incluent dans leurs vœux au mouvement les postes souhaités et adressent au service ressources humaines de la DSDEN de la Manche, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription.
	 Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et propose une affectation qui est arrêtée par à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche après consultation de la CAPD.



Fiche 22 : COORDONNATEUR DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE (REP+)

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Participer à l'animation du (des) projet(s) de réseau(x) sous l'autorité hiérarchique du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle de l'I.E.N de circonscription et du principal du collège.
	Domaine administratif
	 Secrétaire du (des) comité(s) exécutif(s), il est notamment chargé de préparer les décisions et de les mettre en œuvre.
	 Il participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du (des) projet(s) du (des) réseau(x).
	 Il tient à jour et analyse les indicateurs du tableau de bord du (des) réseau(x).
	 Il instruit les dossiers relatifs aux demandes de financement des actions, prépare le budget et suit son exécution en étroite relation avec le principal et le gestionnaire.
	Domaine pédagogique
FONCTIONS ET ACTIVITES	Il assure la coordination pédagogique des professeurs référents, des enseignants des écoles et des personnels supplémentaires (les assistants pédagogiques) notamment dans la mise en place des PPRE et dans les ateliers de pratique langagière et mathématiques.
	 Il apporte son concours aux formations professionnelles initiales et continues des enseignants exerçant en éducation prioritaire.
	 Il contribue avec le CPC à la préparation et à l'animation des journées de pondération.
	Domaine partenarial
	 Il met en œuvre une stratégie d'information et de communication en direction des acteurs du(des) réseau(x) et des partenaires.
	 Il assiste ou représente le responsable de l'éducation prioritaire dans ses relations avec les partenaires du volet éducatif du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et dans les instances partenariales.
	■ CAFIPEMF souhaité
	 Etre très disponible, au delà des horaires ordinaires de la classe.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Avoir une bonne appréhension des difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants (1^{er} et 2nd degré) pour apporter des éléments de réponse relevant de sa compétence.
	 Posséder une solide connaissance du terrain et être apte à assimiler les procédures administratives.
	Présenter des qualités relationnelles.
	 Savoir travailler en équipe et en partenariat élargi.
	Etre capable d'animer des équipes
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination de la mise en œuvre à l'échéance du projet REP+.



Fiche 23 : ENSEIGNANT AU SERVICE EDUCATIF DU MONT SAINT MICHEL

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche en charge du premier degré, il assure l'accueil pédagogique des classes.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aide méthodologique et matérielle aux enseignants désireux d'exploiter les ressources patrimoniales du centre culturel du Mont Saint Michel. Aide et conseil aux projets d'écoles et à la mise en œuvre des programmes de l'école
	 Aide et conseil aux enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel de l'élève.
	 Conception de matériel et de documents pédagogiques.
	 Participation à des actions de formation initiale et continue en lien avec les circonscriptions, à des opérations d'information du milieu scolaire ou de recherche
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Avoir une expérience pédagogique significative
	 Etre polyvalent: aptitude à couvrir plusieurs disciplines ou champs d'activité (histoire, patrimoine culturel, arts visuels) Dans ces domaines, maîtrise des compétences spécifiques.
	Etre apte à travailler avec les partenaires culturels.
	 Avoir le sens de la communication et du travail en équipe.
	 Savoir accueillir des groupes et à organiser concrètement leurs activités.
	Avoir une grande disponibilité



Fiche 24: ATELIER CANOPE DE LA MANCHE

Médiathèque

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N de circonscription et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'atelier CANOPE (Cherbourg, Avranches) Participer à l'enrichissement et à l'animation du fonds documentaire : Veille documentaire Indexation / désherbage Gestion des boîtes à livres (contrôle et prêt) Elaboration de sélections thématiques en lien avec des temps forts
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Participer à l'accueil du public en médiathèque : gestion des prêts/retours, réservations, des inscriptions et du suivi des abonnements collectifs ; aide à la recherche documentaire / médiation ; présentation du portail documentaire et des ressources numériques intégrées ; gestion des périodiques (bulletinage et suivi des abonnements) ; gestion hebdomadaire des lettres de rappels ; intervenir dans le cadre de la formation des enseignants afin de présenter les ressources de CANOPE et accompagner leur mise en œuvre.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Avoir de bonnes connaissances en documentation pédagogique S'intéresser aux arts et à la culture en général, mais aussi au plan local. Connaître le système éducatif et ses acteurs. Avoir des compétences dans l'utilisation du numérique. Connaître l'organisation et le développement des BCD dans les écoles. Posséder le sens de l'organisation, des responsabilités, du travail en équipe, des qualités relationnelles pour l'accueil et le conseil des usagers. Avoir une grande disponibilité.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Mise à disposition



Fiche 25: ENSEIGNANT AUX SERVICES EDUCATIFS DE CHERBOURG ET SAINT LO

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N chargé du dossier action culturelle et rattaché administrativement à l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche en charge du premier degré, il assure l'accueil pédagogique des classes.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Aide méthodologique et matérielle aux enseignants désireux d'exploiter les ressources patrimoniales du centre culturel de Saint-Lô ou des musées de Cherbourg. Aide et conseil aux projets d'écoles et à la mise en œuvre des programmes de l'école Aide et conseil aux enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel de l'élève. Conception de matériel et de documents pédagogiques. Participation à des actions de formation initiale et continue en lien avec les circonscriptions, à des opérations d'information du milieu scolaire ou de recherche
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Avoir une expérience pédagogique significative Etre polyvalent: aptitude à couvrir plusieurs disciplines ou champs d'activité (histoire, patrimoine culturel, arts visuels) Dans ces domaines, maîtrise des compétences spécifiques. Etre apte à travailler avec les partenaires culturels. Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. Savoir accueillir des groupe et à l'organisation concrète de leurs activités.



<u>Fiche 26</u>: DIRECTEUR (TRICE) DE CENTRE PERMANENT DE LA FEDERATION DE LA MANCHE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général de la Fédération, Animer et coordonner un centre permanent dans le cadre du projet éducatif de la Fédération de la Manche de La Ligue de l'Enseignement.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Membre de l'équipe permanente de la Fédération, assurant les fonctions suivantes : Coordonner l'équipe du centre (de 5 à 20 salariés assurant des fonctions techniques ou pédagogiques) Participer à la formation des personnels Gérer un budget Gérer les bâtiments et les matériels du site (centre et camping). Assurer la préparation et l'élaboration des séjours et de l'animation des groupes de jeunes ou d'adultes accueillis. Assurer la gestion des classes, centre de vacances (enfants-ados), et des groupes accueillis dans l'établissement et au camping y compris adultes, avant, pendant, et après le séjour (organisation des séjours, bilans). Assurer la relation avec les écoles du secteur. En outre, le directeur participe à la vie quotidienne de l'unité des centres permanents, ce qui implique notamment des astreintes de nuit sur le centre et téléphonique de week-end.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Etre capable de s'adapter à un métier s'appuyant sur une compétence pédagogique transversale. Savoir prendre des initiatives, avoir de l'autonomie dans le travail et le sens aigu des responsabilités. Avoir la capacité à travailler en équipe et sens de l'organisation. Avoir une grande disponibilité. Etre apte à la gestion des ressources humaines, gestion financière et administrative.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Mise à disposition auprès de la Ligue de l'Enseignement
CONTACT	■ Pour tout renseignement complémentaire, contacter Bruno LORIOT, Directeur Général 2 02 33 77 42 50. ou federation50@laliguenormandie.org



<u>Fiche 27</u>: DIRECTEUR PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DU CENTRE PERMANENT DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche et l'autorité fonctionnelle du directeur de l'A.D. P.E.P de la Manche. Diriger un centre d'accueil permanent dans le cadre du projet éducatif de l'ADPEP de la Manche
	Gestion des personnels
	 Coordonner l'action de l'ensemble des personnels pédagogiques et techniques du centre.
	Participer à la formation des personnels.
	Gestion administrative et financière
	Élaborer et gérer un budget important
	Gérer les bâtiments et les matériels (sécurité, maintenance et entretien).
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Assurer la gestion de l'accueil des classes, des groupes et des centres de vacances accueillis et organisés sur le centre.
	 Assurer la préparation et l'élaboration des séjours et l'animation des groupes accueillis.
	 Participer à la vie quotidienne de l'établissement, ce qui implique notamment des astreintes de nuit et de week-end.
	<u>Pédagogique</u>
	 Concevoir et mettre en œuvre des projets de séjours éducatifs
	 S'impliquer dans la mise en œuvre des projets avec les élèves.
	Élaborer et mettre en œuvre le projet du centre
	 Capacités d'adaptation.
	Capacités à prendre des initiatives.
COMPETENCES ET	■ Etre autonome.
QUALITES REQUISES	 Avoir le sens aigu des responsabilités.
	 Avoir une grande disponibilité
	Capacité de travailler en équipe
SITUATION ADMINISTRATIVE	 Mise à disposition de l'A.D.P.E.P 50
	Pour tout renseignement complémentaire contacter :
	Association A.D. P.E.P. 50
CONTACT	24, rue de la Poterne – 50000 SAINT-LO
	Tél. 02 33 57 95 81 – Fax. 02 33 57 08 12
	 Les candidatures sont à adresser au SRH de la DSDEN



Fiche 28: ENSEIGNANT - REFERENT

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N - ASH Intervient dans les établissements du premier et second degré, les établissements médico sociaux.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles, enseignants, responsables de l'enfant, établissements et services spécialisés, services sanitaires. Organiser les réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) Collecter et fournir les éléments pour l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation(PPS) Réunir et animer les ESS. Rédiger et diffuser les comptes-rendus des ESS aux I.E.N et chefs d'établissement concernés Assurer le suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap à l'école maternelle et élémentaire, au collège, au lycée, en établissement spécialisé et garantir la continuité et la cohérence du parcours de l'élève. Assurer les contacts avec les établissements scolaires du secteur Assurer les liaisons avec la MDA/MDPH, avec la coordination AESH, avec l'enseignant référent départemental Participer aux équipes pluridisciplinaires Participer aux groupes de travail interdépartementaux Renseigner les applications et enquêtes nationales, académiques et départementales
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Etre titulaire du CAPPEI Connaissance étendue des champs médico-sociaux et sanitaires. Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socle, référentiels des compétences Sens de la communication Disponibilité Capacité à jouer le rôle d'instructeur, de médiateur et de régulateur. Sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. Maîtrise des outils numériques et des applications de gestion de données.



Fiche 29: COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement médicosocial. Le coordonnateur pédagogique organise et anime, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ; Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ; Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ; Le coordinateur pédagogique est l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le coordonnateur pédagogique est tenu de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant. Le coordonnateur est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'usager. Il est le garant du PPS dans l'établissement. Il travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.
COMPETENCES ETQUALITES REQUISES	 Etre titulaire du CAPPEI Connaissance étendue des champs scolaires et médico-sociaux Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socle, référentiels des compétences Sens de la communication Disponibilité Capacité à jouer le rôle d'instructeur, de médiateur et de régulateur Sens de l'organisation et de la gestion de données



Fiche 30 : COORDINATEUR DU SERVICE DES AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE AESH

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN A.S.H, il assure la coordination départementale du dispositif AESH (évaluation, formation) conformément au tableau de répartition des missions entre services et circonscription, et participe à la mise en œuvre et au suivi de la politique départementale de scolarisation des enfants en situation de handicap.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Organiser et planifier l'emploi du temps des AVS, en lien avec les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements. Encadrer les AESH dans leurs missions. Vérifier l'adéquation entre les missions confiées et les besoins des élèves. Etablir des préconisations au regard des besoins des élèves. Animer les réunions organisées à leur intention. Pour tout ce qui relève du pédagogique, Etre l'interlocuteur des AESH, des I.E.N, des chefs d'établissements et des directeurs d'école Assurer la liaison avec les enseignants référents, et les services de la Direction Académique, Participer aux commissions de recrutement, Evaluation de l'exercice professionnel des AESH, participation aux entretiens.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 CAPPEI souhaité Sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe. Sens de la discrétion professionnelle. Connaissance du système éducatif et de ses acteurs, maîtrise du concept de l'école inclusive Connaissance du fonctionnement de la C.D.A.P.H Connaissance du contexte des associations de parents d'enfants en situation de handicap. Connaissance de la réglementation en vigueur, et du cadre scolaire. Disponibilité importante.



Fiche 31: ENSEIGNANT SPECIALISE COORDONNATEUR

POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE d'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES, CDOEASD,

POUR LA MISSION ACCOMPAGNANT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP, FORMATION AESH.

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N A.S.H. le coordonnateur assure une double mission.
	 Le poste est implanté à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale à Saint Lô.
	 Il coordonne les travaux de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (circulaire n°2006-139 du 29-8-2006) placée sous l'autorité du Directeur Académique.
	 Il organise et pilote la formation des AESH dans le département, en lien étroit avec le coordonnateur du dispositif.
	Mission Coordonnateur CDOEASD
	Accueillir les usagers et travailler avec les partenaires
	Constituer les dossiers et assurer les fonctionnements de la commission
	 Gérer et rendre compte des flux d'élèves de SEGPA et de l'EREA
	Mettre à jour et utiliser des outils de gestion
	Assurer une veille documentaire et la faire partager
FONCTIONS/ ACTIVITES	Participer aux actions de formation et aux expérimentations pédagogiques
AOTIVITEO	Etre l'interlocuteur privilégié des DACS et des chefs d'établissement
	Mission Formateur AESH
	 Organiser, planifier les formations pour les AESH en lien avec les partenaires et les ressources.
	Participer aux actions de formation
	Participer aux entretiens de recrutement
	Etre titulaire du CAPPEI
	 Capacités relationnelles, d'écoute et de communication,
	 Capacités d'analyse, de synthèse, et d'initiative,
	Capacités à travailler en équipe,
0011057511050 57	 Capacités de rigueur, sens de l'organisation, et de la gestion administrative,
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Connaissances des fonctionnements, structures, services et dispositifs relevant de l'ASH
	 Maîtrise des outils bureautiques de base
	Aptitude à s'intégrer dans une équipe,
	 Capacité à animer des travaux de groupe, des réunions
	Connaissance de l'environnement scolaire, et du concept d'école inclusive
	 Le temps de travail est celui d'un enseignant hors présence des élèves soit 1607 heures annuelles.
SPECIFICITES	 L'emploi du temps du coordonnateur est établi avec l'IEN ASH afin de garantir une continuité de service dans les périodes d'affectation des élèves et des aides humaines.
	 Le coordonnateur peut être amené à se déplacer dans les différents établissements.



$\underline{\textbf{Fiche 32}}: \textbf{COORDONNATEUR CLASSE RELAIS SUD-MANCHE}$

POSTE	Poste implanté au collège « André Malraux » de Granville
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Dans le cadre d'un projet éducatif global accueil et prise en charge d'élèves de collège ou de lycée / en situation de rupture avec l'institution scolaire, qui ont souvent perdu le sens des règles de base de la vie en établissement scolaire, qui font parfois l'objet d'une mesure judiciaire d'assistance éducative. objectif final : la réinsertion de l'élève dans son établissement d'origine ou tout établissement adapté à son projet.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Sous l'autorité du chef d'établissement, et avec l'aide d'un éducateur spécialisé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des enseignants du collège, l'enseignant de la classe relais : • élabore un projet individuel comportant un volet éducatif et scolaire, • participe à la procédure d'admission de chaque jeune dans la structure, • établit un bilan scolaire qui sert à l'élaboration du projet individuel, • assure le suivi et le renforcement des connaissances et des compétences des jeunes, en référence aux programmes nationaux, par le biais d'un enseignement adapté et individualisé, • entretien des liens réguliers avec les établissements scolaires d'origine pour préparer le retour.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Avoir de l'expérience d'adolescents en difficulté souhaitable. Avoir le sens du partenariat et du travail en équipe, Avoir une bonne appréhension des partenaires susceptibles d'intervenir auprès d'adolescents relevant de la classe ou de l'atelier relais, Savoir-faire en termes d'élaboration d'un projet individuel,
MODALITES DE RECRUTEMENT	La demande du poste au mouvement selon les conditions prévues au bulletin départemental doit être accompagnée de l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation au SRH de la DSDEN sous couvert de l'IEN de circonscription. Les candidats sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.



Fiche 33: COORDONNATEUR CLASSE RELAIS NORD-COTENTIN

POSTE	Poste implanté au collège « Raymond Le Corre » d'Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-en-Cotentin
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Dans le cadre d'un projet éducatif global accueil et prise en charge d'élèves de collège ou de lycée / en situation de rupture avec l'institution scolaire, qui ont souvent perdu le sens des règles de base de la vie en établissement scolaire, qui font parfois l'objet d'une mesure judiciaire d'assistance éducative. objectif final : la réinsertion de l'élève dans son établissement d'origine ou tout établissement adapté à son projet.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Sous l'autorité du chef d'établissement, et avec l'aide d'un éducateur spécialisé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des enseignants du collège, l'enseignant de la classe relais : • élabore un projet individuel comportant un volet éducatif et scolaire, • participe à la procédure d'admission de chaque jeune dans la structure, • établit un bilan scolaire qui sert à l'élaboration du projet individuel, • assure le suivi et le renforcement des connaissances et des compétences des jeunes, en référence aux programmes nationaux, par le biais d'un enseignement adapté et individualisé, • entretien des liens réguliers avec les établissements scolaires d'origine pour préparer le retour.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Avoir de l'expérience d'adolescents en difficulté souhaitable. Avoir le sens du partenariat et du travail en équipe, Avoir une bonne appréhension des partenaires susceptibles d'intervenir auprès d'adolescents relevant de la classe ou de l'atelier relais, Savoir-faire en termes d'élaboration d'un projet individuel,
MODALITES DE RECRUTEMENT	La demande du poste au mouvement selon les conditions prévues au bulletin départemental doit être accompagnée de l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation au SRH de la DSDEN sous couvert de l'IEN de circonscription. Les candidats sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.



Fiche 34: ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSION	 Sous l'autorité conjointe de l'I.E.N ASH conseiller technique du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche et du directeur de l'unité pédagogique régionale de Rennes, il répond prioritairement aux différents besoins de formation d'adultes incarcérés.
	 Assurer aux détenus les enseignements nécessaires à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer les examens de l'Education Nationale et leur réinsertion sociale ou professionnelle
	 Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage du français pour les personnes non-francophones (français langue étrangère)
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Participation aux réunions de coordination et de concertation avec les services pénitentiaires et les différents partenaires
	 Aider, soutenir la personne en difficulté et utiliser la diversité des formes d'accès aux savoirs
	 Accompagner l'enseignement à distance
	Préparer les passages de diplômes et certifications
	Etre titulaire du CAPPEI
	 Avoir une expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire
	 Connaître le cadre réglementaire des orientations professionnelles
	 Individualiser et différencier sa pratique pédagogique
	 Connaître le fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire
COMPETENCES ET	 Respecter les règles de déontologie et de sécurité spécifiques au milieu carcéral
QUALITES REQUISES	 Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensable à l'exercice du métier
	 Travailler en équipe et analyser les pratiques professionnelles
	 Qualités relationnelles et d'adaptation
	 Maîtrise des outils numériques
	 Savoir rendre compte de ses activités notamment au Responsable Local de l'Enseignement
	 Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socle, référentiels de compétences
CDECIFICITE	 Service dû: 21 heures hebdomadaires réparties sur au moins 7 demi-journées, d'éventuelles heures supplémentaires d'enseignement, des réunions de concertation et de coordination
SPECIFICITE	 Le service d'enseignement tend à fonctionner sur 40 semaines; l'enseignant nommé sera amené à répartir son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique, par péréquation ou annualisation des heures dues.



Fiche 35: DIRECTEUR DE CMPP

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N – A.S.H et par délégation du président de l'association, mettre en œuvre la politique arrêtée par le conseil d'administration de l'association.
	 Assurer la gestion financière et administrative du C.M.P.P. et du C.A.M.S.P. Exercer l'autorité fonctionnelle sur l'ensemble du personnel dans le cadre de la
	législation du travail.
	 Représenter l'association auprès des autorités de contrôle, des caisses d'assurance maladie et des autres financeurs.
FONCTIONS ET ACTIVITES	 En collaboration avec les médecins directeurs, conduire l'organisation des centres et de leurs antennes, animer et organiser la réflexion et le fonctionnement institutionnels et assurer la coordination avec les structures connaissant les enfants et adolescents reçus au C.M.P.P. ou au C.A.M.S.P.
	 Développer des communications privilégiées avec les enseignants et établissements scolaires
	Travailler en lien avec les enseignants référents de scolarisation.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Etre titulaire du D.D.E.E.A.S. et/ou du CAPPEI et être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de C.M.P.P.
SPECIFICITES	 Ne pouvant se calquer sur ceux de l'éducation nationale, le temps de travail hebdomadaire et le calendrier des congés sont arrêtés par le président de l'association en accord avec l'I.E.N A.S.H.



$\underline{\text{Fiche 36}}: \texttt{ENSEIGNANT} \texttt{SPECIALISE} \texttt{CHARGE} \texttt{DE} \texttt{REEDUCATION} \texttt{EN} \\ \texttt{PSYCHOPEDAGOGIE} \texttt{DANS} \texttt{UN} \texttt{CENTRE} \texttt{MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE} \texttt{(C.M.P.P.)} \\$

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N A.S.H. et l'autorité fonctionnelle du directeur du C.M.P.P, assurer la rééducation psychopédagogique des enfants qui lui sont confiés. assurer les rééducations psychopédagogiques d'enfants fréquentant l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège, sous la responsabilité médicale du médecin directeur. assurer la liaison avec les écoles ou les réseaux d'aides pour les enfants dont il a la charge et/ou à la demande des directeurs. 				
FONCTIONS/ACTIVITES					
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 être titulaire du CAPPEI capacité à s'investir dans le cadre du travail du CMPP aptitude à s'intégrer dans l'équipe, ce qui implique une bonne connaissance des partenaires. capacités relationnelles affirmées capacité à animer des travaux de groupe, des réunions connaissance du cadre scolaire : programmes, socle, compétences sur les référentiels 				
SPECIFICITES	 service dû: 27 heures hebdomadaires ne correspondant pas aux horaires scolaires 19 H 30 de prise en charge 7 H 30 de synthèses, réunions, contact avec les établissements. Les heures supplémentaires effectuées en dehors du temps éducation nationale sont financées par l'établissement suivant les modalités en vigueur. 				



Fiche 37: POSTE D'ENSEIGNANT EN CENTRE HOSPITALIER

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN - ASH, il participe à la scolarisation d'enfants malades dans la classe située dans le service pédiatrie de l'hôpital. 				
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Suivi individualisé des enfants malades : Elabore un projet de scolarisation pour tous les enfants malades hospitalisés. Activités partenariales : En liaison avec l'équipe médicale, fait le point quotidiennement sur les entrées et sorties d'enfants, synthèse de cas, Travaille en relation avec : Les enseignants de l'école primaire, du collège, ou du lycée, établissement d'origine, pour toute hospitalisation prolongée. Les professionnels de l'établissement hospitalier, Les parents des élèves hospitalisés. Un bilan d'activité est établi en fin d'année et adressé à l'IEN - ASH. 				
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Etre titulaire du CAPPEI Compétences relationnelles Aptitude au travail en équipe Adaptabilité aux changements (nombreux contacts avec parents, enfants, et enseignants). Maîtrise des outils numériques et de leurs potentiels pédagogiques. Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programme, socle, référentiels de compétences. 				



<u>Fiche 38</u> : Enseignant(e)spécialisé(e), Chef(fe) de service SESSAD DV PEP 50

POSTE et SPECIFICITE	 Le SESSAD DV, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, est un dispositif ambulatoire qui permet d'apporter, l'accompagnement nécessaire aux jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap ainsi qu'à leur famille. Le SESSAD accompagne des jeunes présentant des troubles importants des fonctions visuelles L'enseignant spécialisé, chef de service du SESSAD DV, coordonnateur pédagogique de l'association Aide DV, est rattaché administrativement à la circonscription de Saint Lô ASH. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de la circonscription ASH qui valide et contrôle sa mission, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD DV qui coordonne son action. 					
	 Le SESSAD DV répond aux besoins des enfants accueillis et de leur famille en garantissant un accompagnement individualisé et adapté. Le poste est implanté à Saint Lô, dans les locaux des PEP 50. En référence aux missions du service, cet enseignant sera amené à se déplacer dans le département. Cet enseignant chef de service travaillera au sein d'une équipe pluri professionnelle d'un service de soins pour les jeunes déficients visuels. Les missions de cet enseignant chef de service : 					
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	 La coordination pédagogique au sein de l'association Aide DV, en s'assurant de l'adaptation des documents et de l'adéquation entre les objectifs pédagogiques et les besoins particuliers des élèves déficients visuels. Le maintien de la cohérence, de la mise en place, de l'évolution et de l'évaluation des Projets Individuels d'Accompagnement, L'articulation entre le Projet Individuel d'Accompagnement et le Projet Personnalisé de Scolarisation, Le lien autour de l'élève, entre les partenaires pour la mise en œuvre des compensations et des médiations, permettant le maintien de l'élève en milieu scolaire, La veille technologique, sur les outils de compensation sur ce trouble, Le rôle d'interlocuteur privilégié des usagers, des partenaires et enseignants référents, Le développement des actions de formation, d'information, et de sensibilisation des différents acteurs autour de l'élève, sur ses différents temps, sur ce type de trouble. 					
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Etre titulaire du CAPPEI. Avoir une bonne connaissance du système éducatif, Etre une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages. 					
SITUATION ADMINISTRATIVE	 Ce poste d'enseignant chef de service est un poste à profil. Ce poste demande une grande disponibilité. 					



Fiche 39: ENSEIGNANT AUPRES DES ELEVES PORTEURS DE TROUBLES VISUELS

CENTRE ET SUD MANCHE

POSTE	 Enseignants spécialisés auprès des élèves porteurs de troubles visuels 						
	Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N ASH et l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD						
	 Suivi et accompagnement des élèves scolarisés en école, collège, lycée, bénéficiant ou non du SESSAD 						
	 Suivi et accompagnement des élèves bénéficiant du dispositif ULIS DV 						
CADRE DE	 Travail en lien avec le SESSAD, le chef de service et la direction 						
CADRE DE FONCTIONNEMENT	 Aides et conseils donnés aux enseignants et accompagnateurs 						
ET MISSIONS	 Développement d'actions de formation et d'information 						
ET MISSIONS	 Liaison avec les partenaires des associations de parents d'enfants porteurs de handicaps visuels 						
	 Secteur d'intervention : établissements du premier et second degré 						
	 Accueil, information de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal 						
	 Contribution aux évaluations des équipes de suivi de scolarisation, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH/MDA 						
	 Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles, enseignants, responsables de l'enfant, établissements spécialisés) 						
	 Elaborer le plan départemental de scolarisation des élèves à troubles visuels 						
	 Participer à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation(PPS) dans le cadre des ESS 						
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Assurer les contacts avec les enseignants référents, les établissements scolaires du secteur 						
	 Assurer les liaisons avec la MDPH/ MDA 						
	 Assurer les liaisons avec les services spécialisés 						
	Participer à la répartition du Matériel Pédagogique Adapté						
	Etre titulaire du CAPPEI						
	Sens de la communication						
	 Connaissance étendue des services susceptibles d'être interpellés. 						
0011057511050.57	 Capacité à jouer le rôle de médiateur de coordination et de régulateur. 						
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	 Sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. 						
	 Maîtrise des outils numériques 						
	■ Disponibilité						
	 Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socles, référentiels de compétences 						
TERRITOIRE	Poste Centre et Sud Manche, pour un suivi des élèves dans leur environnement scolaire						



Fiche 40 : ENSEIGNANT AUPRES DES ELEVES PORTEURS DE TROUBLES VISUELS

NORD COTENTIN

POSTE	 Enseignants spécialisés auprès des élèves porteurs de troubles visuels 				
	Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N ASH et l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD				
	 Suivi et accompagnement des élèves scolarisés en école, collège, lycée, bénéficiant ou non du SESSAD 				
	 Suivi et accompagnement des élèves bénéficiant du dispositif ULIS DV 				
CADRE DE	 Travail en lien avec le SESSAD, le chef de service et la direction 				
FONCTIONNEMENT	 Aides et conseils donnés aux enseignants et accompagnateurs 				
ET MISSIONS	Développement d'actions de formation et d'information				
2	 Liaison avec les partenaires des associations de parents d'enfants porteurs de handicaps visuels 				
	 Secteur d'intervention : établissements du premier et second degré 				
	 Accueil, information de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal 				
	 Contribution aux évaluations des équipes de suivi de scolarisation, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH 				
	 Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles, enseignants, responsables de l'enfant, établissements spécialisés) 				
	 Elaborer le plan départemental de scolarisation des élèves à troubles visuels 				
	 Participer à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation(PPS) dans le cadre des ESS 				
FONCTIONS ET ACTIVITES	 Assurer les contacts avec les enseignants référents, les établissements scolaires du secteur 				
	 Assurer les liaisons avec la MDPH, MDA 				
	Assurer les liaisons avec les services spécialisés				
	 Participer à la répartition du Matériel Pédagogique Adapté 				
	Etre titulaire du CAPPEI				
	Sens de la communication				
	 Connaissance étendue des services susceptibles d'être interpellés. 				
COMPETENCES ET	 Capacité à jouer le rôle de médiateur de coordination et de régulateur. 				
QUALITES REQUISES	 Sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. 				
	Maîtrise des outils numériques				
	 Disponibilité 				
	 Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socles, référentiels de compétences 				
TERRITOIRE	Poste Nord Cotentin, pour un suivi des élèves dans leur environnement scolaire				





service des ressources humaines

Saint-Lô, le 13 novembre 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Manche

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré public du département de la Manche

Objet : emploi de directeur d'école de deux classes et plus – année scolaire 2018/2019 : liste d'aptitude et nomination

Références : - décret n°89-122 du 24.02.1989 modifié par le décret n°2002-1164 du 13.09.2002 et par le décret n°2012-16 du 05.01.2012.

- note de service n° 2002-023 du 29.01.2002 (BO n°6 du 7.02.2002)

Dossier suivi par Isabelle MARTIN

> Téléphone 02 33 06 92 47 Fax 02 33 57 97 08

courriel dsden50-srh1@ac-caen.fr

12 rue de la Chancellerie BP 442 50002 Saint-Lô Cedex

http://www.ac-caen.fr/ia50/

La liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus est établie conformément au décret cité en référence.

I - Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur :

1) conditions générales

Les instituteurs et professeurs des écoles sollicitant l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, doivent justifier au 1^{er} septembre de l'année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, au moins deux ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire.

Les services accomplis sur le terrain par les professeurs des écoles stagiaires recrutés sur liste complémentaire sont pris en compte. En revanche, les périodes de formation à l'E.S.P.E. (ex I.U.F.M) ne sont pas comptabilisées.

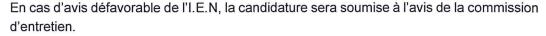
2) établissement et validité de la liste d'aptitude

Il est établi chaque année une liste d'aptitude par département après consultation de la commission administrative paritaire départementale. L'inscription sur la liste d'aptitude demeure valable durant trois années scolaires. Ainsi, les enseignants inscrits sur la liste au titre des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 n'ont pas à renouveler leur inscription.

cas particuliers

■ <u>les enseignants, faisant fonction de directeur pour la durée de l'année scolaire</u> 2017-2018

Les instituteurs et les professeurs des écoles nommés directeur à titre provisoire pour l'année scolaire 2017/2018, seront, <u>à leur demande</u>, et après avis favorable de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude prenant effet au 1^{er} septembre 2018.



La condition d'ancienneté n'est pas opposable pour les personnels assurant les fonctions de directeur à titre provisoire.

■ l<u>es enseignants inscrits sur une liste d'aptitude départementale et mutés dans la</u> Manche

En cas de mutation, au sein du département de la Manche, d'instituteurs ou de professeurs des écoles inscrits sur une liste d'aptitude d'un autre département et ce durant la période de validité de celle-ci (3 ans), ces personnes seront inscrites de droit sur la liste d'aptitude du département de la Manche.

■ les enseignants nommés directeurs après inscription sur liste d'aptitude ayant interrompu leurs fonctions

Les instituteurs et les professeurs, régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école après inscription sur la liste d'aptitude et qui ont interrompu ces fonctions après les avoir exercées pendant au moins trois ans (de manière consécutive ou non mais à l'exclusion des années de faisant fonction) pourront être à nouveau nommés directeurs d'école, sous réserve de l'actualisation de leur inscription sur la liste d'aptitude.

Ces personnels seront autorisés à postuler sur un emploi de direction lors du mouvement sous réserve de l'avis porté par l'inspecteur de circonscription. En cas d'avis défavorable, la candidature sera soumise à l'avis de la commission d'entretien.

II- Calendrier d'inscription sur la liste d'aptitude

<u>14 décembre 2017</u> : date limite de dépôt **auprès du SRH** des candidatures par courriel en utilisant exclusivement VOTRE MESSAGERIE ACADEMIQUE

Janvier 2018: commissions d'entretien

30 janvier 2018 : consultation de la C.A.P.D (date prévisionnelle)

III - Nomination

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Manche nomme les candidats inscrits sur la liste d'aptitude dans l'emploi de directeur d'école dans la limite des emplois vacants, à l'issue de leur participation au mouvement et après consultation de la commission administrative paritaire départementale.

IV-Formation

Les directeurs régulièrement nommés pour la première fois dans l'emploi de directeur d'école après inscription sur la liste d'aptitude suivent une formation préalable à leur prise de fonctions durant le mois de juin 2018. Un second module de formation sera organisé durant l'année scolaire 2018-2019.

2/2







CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE

Rentrée scolaire 2018-2019

A retourner impérativement par courriel, au plus tard le 14 décembre 2017, à l'adresse suivante dsden50-srh1@ac-caen.fr

SITUATION PROFESSIONNELLE

-	Instituteur(trice) ou P.E. adjoint (e)		Titulaire remplaçant						
-	Chargé (e) d'intérim de direction		Faisant-fonction de directeur(trice) d'école						
-	Chargé(e) d'école à classe unique		Autres (préciser)						
-	Poste occupé en 2017-2018 :								
-	A temps complet	A temp	os partiel						
-	A titre définitif	A titre	provisoire						
-	Ancienneté générale des services au 01/09/2017 :ans,mois,jours								
- Avez-vous déjà été inscrit(e) sur la liste d'aptitude : oui non année :									
-	Avez-vous déjà assuré les fonctions de directeur en tant que titulaire : oui non année(s) :								
-	Avez-vous effectué le stage de « form	non	année :						
	<u> </u>	SITUA	TION PERSO	NNELLE					
-	Nom d'usage (en capitale) :M., Mme:	:							
-	Prénoms :								
	Nom patronymique :								
-	Date de naissance :								
Je	Je certifie exacts les renseignements figurant sur la présente notice.								
A.	, le			(Signature du	candidat)				